

## Évaluation des risques des pesticides : quelles méthodologies pour les tests abeilles ?

Le 9 septembre dernier, l'EFSA a organisé un colloque sur les nouvelles lignes directrices définissant les tests à réaliser sur les produits phytosanitaires afin de vérifier leur toxicité pour les abeilles. Par rapport aux anciens tests, l'évolution est surprenante et les nouvelles propositions répondent à de très nombreuses demandes des apiculteurs :

- type de tests : prise en compte de la toxicité chronique, de la toxicité larvaire et même de l'impact sur le développement des glandes hypopharyngiennes,
- voies d'exposition : les poussières sont analysées au même titre que les pulvérisations, l'exposition par l'eau courante, par l'eau de surface et par l'exsudation sont à analyser, et naturellement la contamination par le pollen et le nectar font l'objet d'un chapitre spécifique,
- les abeilles sauvages doivent être prises en considération.

Naturellement, tout n'est pas parfait et la Coordination apicole a soulevé les points qui peuvent apparaître comme choquants pour les apiculteurs : non prise en compte des miellées, acceptation de 10 % de colonies exposées à un risque non négligeable lorsqu'elles sont mises dans une situation à haut risque, perte allant jusqu'à 7 % des abeilles considérée comme un risque négligeable, pas de test considéré comme utilisable sur le comportement (orientation, apprentissage...).

La position de l'industrie est claire, elle ne veut pas de ces nouveaux tests sous la forme proposée car ils lui semblent trop sévères. Selon elle, l'application de tels tests ferait disparaître plus de 90 % des produits du marché, y compris les herbicides et fongicides.

Dans ce contexte, la Coordination a envoyé un courrier aux responsables de la Commission et aux responsables nationaux pour insister sur l'importance de mainte-

nir ce nouveau cadre vital pour l'avenir de l'apiculture. Tout reste donc ouvert pour l'instant et le texte définitif ne sera appliqué qu'en début d'année prochaine. Espérons une fois de plus que les aspects essentiels de ce dossier pourront être préservés. Un travail de persuasion important reste donc à faire.

## Pollen OGM dans le miel : évolution du dossier « directive miel »

Le dossier de modification de la directive miel en relation avec le statut du pollen (OGM) dans les miels était sur la table du Conseil des ministres qui a rendu son avis fin septembre (avis favorable au pollen considéré comme un constituant). Au niveau du Parlement européen, on attendait l'étude d'impact pour que les députés introduisent leurs amendements. L'étude ne nous apprend pas grand-chose que nous ne connaissons déjà, si ce n'est certaines considérations juridiques. Depuis, les députés ont remis leurs amendements (le 17 octobre). Au Parlement également, les arguments en faveur du pollen « constituant » semblent prendre le pas sur les arguments en faveur du pollen « ingrédient ». Un vote au Parlement est prévu le 27 novembre.

## Bee Life asbl

Le 26 septembre 2013, l'Assemblée générale constitutive de la Coordination apicole européenne s'est tenue à Bruxelles. Le nom de la nouvelle association est Bee Life Coordination apicole européenne ou en abrégé Bee Life. Le but de la Coordination en tant que groupe de travail depuis 2008 est d'informer et de proposer des améliorations aux autorités européennes en rapport avec les troubles des abeilles liés à des facteurs environnementaux comme les pesticides. La Coordination est actuellement officiellement une structure légale dotée des statuts d'ASBL de droit

belge. Elle rassemble 12 membres de 6 pays européens : Belgique, France, Italie, Allemagne, Espagne, Luxembourg. Le CARI et la FAB sont membres de la Coordination depuis 2008.

Pour les années à venir, la mission de la Coordination reste la même :

- révéler et résoudre les problèmes environnementaux des insectes pollinisateurs et plus particulièrement des abeilles mellifères,
- œuvrer pour une meilleure protection de l'environnement, en particulier pour une agriculture compatible avec le bien-être des pollinisateurs et de la biodiversité. Cela se réalisera toujours en faisant le lien entre les observations de terrain des apiculteurs, l'analyse d'études scientifiques et l'amélioration des politiques européennes.

Les dossiers majeurs de la Coordination d'ici la fin de l'année sont le suivi de la mise en application des néonicotinoïdes, les molécules en phase d'autorisation de mise sur le marché et les méthodologies des tests abeilles pour l'évaluation des risques des pesticides.

## Congrès de la FNOSAD

Plus de 500 apiculteurs se sont déplacés au congrès de la FNOSAD qui se tenait cette année dans le beau foyer culturel d'Aix-les-Bains. La journée du vendredi 18 octobre était consacrée aux tables rondes (OGM et pesticides) qui ont remporté un vif succès. La journée scientifique apicole organisée en collaboration avec l'ONIRIS se tenait en parallèle. Le samedi, c'est la conférence du Dr Giurfa sur le cerveau et les capacités intellectuelles de l'abeille qui a suscité le plus d'intérêt. La nouvelle organisation des services vétérinaires en France était naturellement au centre des débats dans les couloirs. Quelle sera encore la place de la FNOSAD dans ce nouveau paysage ?